

LE CENTRE RÉGIONAL DU CAIRE POUR L'ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL

CADRE JURIDIQUE ET JURISPRUDENTIEL

JEUDI 28 SEPTEMBRE > 18H - 20H

Cour de cassation, Grand'chambre

Entrée par le 5 Quai de l'Horloge 75001 Paris

CONFÉRENCE

N°1

SECTION
DROIT DE
L'ARBITRAGE



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Le centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international (CRCICA) est une organisation internationale indépendante à but non lucratif, créée en 1979 sous l'égide de l'Organisation juridique et consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO).

Il s'agit d'un « véritable » centre d'arbitrage occupant la première place en Afrique et au Moyen Orient. On le nomme le *granddaddy* de l'arbitrage, dans la région.

La réussite du CRCICA est due à de nombreux facteurs ayant trait à sa bonne gouvernance, son indépendance et son cadre juridique. L'histoire de cette réussite ainsi que le cadre juridique y afférent (règlement, législation, jurisprudence) seront illustrés par son nouveau directeur (francophile, docteur en droit de Dijon et ancien de l'ENA) qui a édité une version française de son règlement en moins de 3 mois, suite à sa nomination le 1^{er} janvier 2017 et après 38 ans de fonctionnement en langues arabe et anglaise exclusivement.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.

INTERVENANT

Ismail Sélim

Directeur du Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international

Inscription obligatoire

Avant le 25 septembre, dans la limite des places disponibles auprès de la Société de législation comparée : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

Merci de vous munir d'une pièce d'identité